CESE Wallonie

Pôle Ruralité

AVIS

RUR.19.372.AV-Nature

Demande d'avis sur le projet d'AGW modifiant l'AGW du 8 novembre 2000 portant création de la RND de Claire-Fontaine en vue d'y permettre la destruction du sanglier

Avis adopté le 23/08/2019

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 90
pole.ruralite@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur :	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée :	Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier :	Projet d'AGW modifiant l'AGW de création de la RND de Claire-Fontaine
Date de réception :	18/07/2019
Références :	/

Avis

Référence légale :	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis :	45 jours
Préparation de l'avis :	Réunion du 20/08/2019 (reconvoquée le 23/08/2019)

AVIS

Réuni ce 23 août 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 20 août 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable,** étant donné que la modification introduite devrait être favorable à la conservation des habitats et espèces que la réserve vise à protéger.

Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »